

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 avril 2009

Etaient présents :

MM ET MMES GUETTE, COUSSINET, FOREL, BARBAGLIA, DE SAEVER, FOUILLOUX, FAURIAT, DUGOURD, HUDRY, JUVING, IBARRA, BOCQUET, RADIGON, FAVRE, NICOLAS, MILLET, ROLLAND, DRURE, GROSROYAT

Secrétaire de séance : Madame Françoise FOREL

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte rendu du 3 mars 2009
- 2°) Communauté de Communes :
 - a) compte rendu du Conseil Communautaire du 26 mars 2009 : disponible en mairie
 - b) comptes rendus des différentes commissions : disponibles en mairie
- 3°) Urbanisme :
 - a) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil
 - b) Dossiers en cours
 - c) Déclaration d'intention d'aliéner**
- 4°) Finances :
 - a) factures (annexe 1)
 - b) Contrat de maintenance ventilation Espace de Vaise**
 - c) Contrat de maintenance pour la hotte de la cantine**
 - d) Tickets restaurant**
 - e) Décision modificative**
 - f) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les pompiers**
 - g) Ligne de trésorerie**
 - h) Attribution de subventions**
 - i) Construction de trottoirs – Complément d'information à la délibération du 13 janvier 2009**
- 5°) Voirie -Bâtiments :
 - a) Compte rendu de la commission du 31.03.2009
 - b) O.N.F. Adoption de la Charte Forestière du Haut-Bugey (Annexe 2)**
 - c) Etablissement du plan d'accessibilité voirie**
- 6°) Administration Générale :
 - a) Comité de défense de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois**
 - b) Débat sur la RD35/RD1005
- 7°) Scolaire :
 - a) Compte rendu du Conseil d'école du 24 mars
 - b) Compte rendu de la commission du 30 mars
 - c) Modification du règlement de la cantine
- 8°) Divers :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'adjonction de deux points à l'ordre du jour et apporte une précision pour le c) du point 7°. Il s'agit d'ajouter sous le point 4° « Finances » :

- j) Contrat d'entretien de la chambre froide et du bar réfrigéré Espace de Vaise ;
- k) Installation d'une antenne collective Maison Lafontaine ;

La précision du point 7° « Scolaire », concerne la modification du règlement de la cantine qui sera votée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1°) Approbation du compte rendu du 3 mars 2009 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Communauté de Communes :

- a) compte rendu du Conseil Communautaire du 26 mars 2009 : disponible en mairie
- b) comptes rendus des différentes commissions par les conseillers délégués : disponibles en mairie
 - Eau et Assainissement
 - Culture
 - Gestion et Valorisation des déchets : il est à noter que la taxe des ordures ménagères va baisser en raison du tri sélectif de mieux en mieux respecté.
 - Tourisme : un projet de regroupement des offices est en cours
 - Contrat Local de Sécurité : une baisse de la délinquance de proximité a été constatée, ceci en raison d'une réponse pénale adaptée, ferme et rigoureuse.
 - Route Forestière

3°) Urbanisme :

- a) Dossiers acceptés depuis le dernier conseil :
 - permis de construire
 - SLC LAVIGNE, lieu-dit Rossanets, pour la construction de 98 logements
 - M. BROSSIER W., rue des Claisets, pour une extension
 - M. CORDIER D., rue de la Gravière, pour l'aménagement de combles
 - déclarations préalables
 - M. COUTIER Th., Chemin des Borrax, pour un abri voiture et un portail
 - M. DAVERIO P., Chemin des Borrax, pour une véranda sur terrasse existante
 - SCP Ducret-Gros, Rue du Journans, pour une division parcellaire
 - M. BELLIER Ph., Résidence des Lys, pour un abri de jardin
 - « Arc Entreprise », lotissement des Rosselets, pour la clôture du lotissement
 - M. CORSO JP., la Rogeraie 1, pour un abri voiture
 - Mme TROMBERT V., Les Rosselets, pour un portail
 - Mme TROMBERT Ch., Les Rosselets, pour un portail
 - M. CAKSS A., Rue du Jura, pour une clôture et un portail
 - Réseau Bouygues Telecom pour l'aménagement d'une boutique à Carrefour

b) Dossiers en cours :

- Demandes de permis de construire
 - M. MATHIEU D., Route Blanche, pour une maison individuelle : avis favorable
- Demandes de déclarations préalables
 - M. QUINIO Ph., Impasse des Claisets, pour un abri de jardin : avis favorable
 - M. DESGEORGES A., Les Carpières, pour un portail + portillon : dossier à étudier après visite sur place
 - M. LEPAGNOT M., Rue des Carpières, pour une clôture : avis favorable

c) Déclarations d'intention d'aliéner : deux déclarations sont présentées pour lesquelles aucun droit de préemption ne sera exercé.

4°) Finances :

a) Factures : la liste telle que présentée n'appelle aucune abstention.

b) Délibération approuvant le contrat de maintenance de la VMC à l'Espace de Vaise : Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de signer un contrat de maintenance pour le système de ventilation de l'Espace de Vaise. Le contrat proposé s'élève à 1'107 € H.T. par an, reconductible tacitement. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de la société AIR FORMING.

c) Délibération approuvant le contrat d'entretien de la hotte de la cuisine à la cantine scolaire : Monsieur le Maire précise qu'il est impératif de faire contrôler annuellement la hotte de la cuisine. La société AIR FORMING, la plus compétitive, propose un contrat annuel de 540.00 € H.T., reconductible tacitement. Le Conseil accepte, à l'unanimité.

d) Attribution de tickets restaurant au profit du personnel communal : Monsieur le Maire propose de faire bénéficier le personnel communal de tickets restaurant. Il convient tout d'abord de faire valider le principe de cette attribution à compter du 1^{er} mai 2009 et de déterminer ensuite la participation revenant à la commune et au personnel. Le conseil accepte à l'unanimité d'attribuer des tickets restaurant. Quant à la participation, deux solutions sont possibles :

- la commune finance à 50 % et le personnel également ;
- la commune finance à 60% et le personnel à 40%.

Le Conseil accepte par 18 voix pour et une abstention (Mme IBARRA), de prendre en charge 60% du financement. Il fixe donc le prix du ticket à 7 € et la participation de la commune à 4.20 €.

e) Décision modificative n°1 : quelques ajustements sont nécessaires en raison de la subvention pour Noctambus (cours du change), et diverses autres subventions ainsi que de l'attribution des tickets restaurant. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- f) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Pompiers :** Monsieur le Maire explique qu'il est de tradition que la commune prenne en charge la mutuelle des sapeurs pompiers de Segny. Cette dépense ne pouvant être payée directement par la commune, il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale en dédommagement. Le montant proposé s'élève à 700 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- g) Ouverture d'une ligne de trésorerie :** Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie avait été mise en place l'année précédente et qu'elle est arrivée à échéance le 17 avril 2009. Il propose de reconduire cette ouverture afin de palier aux besoins ponctuels de trésorerie en cas de nécessité. Cette ouverture de crédit s'élève à 300'000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- h) Attribution de subventions aux associations :** Monsieur le Maire rappelle que le CCAS, ne disposant pas de ressources propres, ne peut donc pas verser de subventions à des diverses associations caritatives et autres. C'est la raison pour laquelle, il propose de compléter la liste des subventions inscrite au BP 2009 en y ajoutant celles précédemment subventionnées par le CCAS. Le montant s'élève à 2'250.00 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- i) Construction de trottoirs – Complément d'information à la délibération du 13 janvier 2009 :** Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'apporter un complément d'information à la délibération du 13 janvier, à savoir accepter les devis proposés par l'entreprise EUROVIA, pour la construction de trottoirs Route de Brétigny et RD 1005. Les montants acceptés restent inchangés. Le Conseil accepte à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise EUROVIA.
- j) Délibération approuvant le contrat d'entretien de la chambre froide et du bar réfrigéré de l'Espace de Vaise :** Tout comme les contrats d'entretien acceptés ci-dessus, ledit contrat s'élève à 190 € H.T. par an et est tacitement renouvelable. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- k) Installation d'une antenne parabole pour la maison Lafontaine :** Devant la demande de certains locataires pour la mise en place d'antennes paraboliques personnelles et afin d'éviter une recrudescence de ce genre d'appareil à chaque fenêtre, Monsieur le Maire propose que la commune fasse installer une antenne collective. Le coût de cette installation y compris les prises dans chaque appartement (x 8) s'élèverait à environ 2'130.00 TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Il est 21h40, Monsieur Gilles COUSSINET quitte la séance pour des raisons familiales. Monsieur le Maire donne au Conseil la raison de son départ et précise qu'il lui a laissé un pouvoir afin de voter en son nom pour la suite de l'ordre du jour.

5°) Voirie – Bâtiments :

- a) Compte rendu de la commission du 31 mars 2009 :
- Espace de Vaise : suite aux dégradations constatées après le Festival reggae du week-end, il a été décidé de ne pas restituer la caution versée.
 - Il a été procédé à la levée des réserves relatives à la lame à neige.

- Le dépigeonnage est en cours, une trentaine de pigeons ont déjà été attrapés.
- Monsieur FOUILLOUX présente un système de cylindre installé provisoirement sur la porte de la salle du conseil fonctionnant à l'aide d'un transpondeur (activé par ordinateur) en vue d'équiper, dans un premier temps, le bâtiment scolaire.
- Modification de l'entrée de la boulangerie : après renseignements pris concernant le financement de ces travaux, s'agissant d'un bâtiment communal, le montant des travaux doit être pris en quasi-totalité par la commune. Cette dépense n'étant pas inscrite au budget, le projet est en suspend pour cette année.

b) **Adoption de la Charte Forestière du Haut-Bugey** : le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière du Haut-Bugey ayant été créé après la dissolution du Syndicat Intercommunal de Travaux Forestiers, a pour objet essentiel, la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire. Soutenu par l'Etat et la DDAF, ce travail est le résultat d'une très large concertation des élus, professionnels et acteurs institutionnels ou privés de la filière et vient d'aboutir à l'adoption de cette Charte par les délégués du Conseil Syndical. Afin de peser de tout son poids sur les interlocuteurs et bailleurs de fonds des futurs porteurs de projet, il est important que la Charte soit adoptée par l'ensemble des 64 conseils municipaux. Le Conseil Municipal de Segny adopte, à l'unanimité, la Charte Forestière du Haut-Bugey.

c) **Etablissement du plan d'accessibilité voirie** : Monsieur le Maire explique qu'il est impératif de faire établir avant fin 2009, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Il propose au Conseil de procéder à son établissement. Le Conseil accepte à l'unanimité et mandate le Maire pour procéder à la recherche et à la désignation d'un bureau d'étude spécialisé.

6°) Administration Générale :

a) **Comité de défense de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un comité de défense de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois s'est constitué le 10 décembre 2008 pour le maintien du service de chirurgie. Ce comité met en exergue qu'au-delà des menaces de suppression du service de chirurgie (rapport LARCHER) et l'externalisation de services tels que la stérilisation, la buanderie, etc... la loi BACHELOT planifie la suppression de 20'000 postes hospitaliers dont 1580 pour la région Rhône-Alpes et la liquidation pure et simple de certains hôpitaux. Ce comité a demandé à être reçu par l'Agence Régionale d'hospitalisation. Le Conseil, à l'unanimité, soutient le comité de défense de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois.

b) **Débat sur la RD35/RD1005** : Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du groupe de travail qui a eu lieu le 10 mars 2009, au cours de laquelle les trois tracés retenus ont été présentés, certains élus avaient demandé qu'une variante passant sur la commune d'Ornex fasse l'objet d'une étude de faisabilité.

Après un débat très animé, il est demandé qu'il soit procédé à un vote afin de se prononcer sur le tracé inscrit au SCOT. Le vote a lieu à bulletin secret. Le résultat est le suivant : par 11 voix contre, 3 pour, 4 bulletins blancs et une abstention, le tracé inscrit au SCOT est refusé, dans l'attente du résultat de l'étude de faisabilité dont le Maire relancera la demande.

7°) Scolaire :

- a) **Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 24 mars 2009 :** Les dossiers d'inscription pour la rentrée 2009-2010 pour les enfants nés en 2006, sont à retirer en mairie.

Le permis piéton a été une réussite pour les élèves de CE2 et CM1.

Le projet d'école basé sur la lecture est reporté ultérieurement.

Les absences des enseignants n'étant pas comblées, les enfants sont soit répartis dans les autres classes soit rentrent chez eux.

Diverses questions ont été soulevées par les parents qui seront étudiées en temps voulu.

- b) **Compte rendu de la commission du 30 mars 2009 :** Madame JUVING informe qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement de la cantine.

La société Scolarest, fournisseur actuel des repas, ne peut pas confirmer qu'elle assurera la livraison pour la prochaine année scolaire. D'autres fournisseurs ont été contactés, les propositions sont en attente et seront étudiées ultérieurement. Des menus BIO sont également à l'étude suite à l'objectif du gouvernement qui est d'introduire 15% de denrées issues de l'agriculture biologique pour 2010 et 20% d'ici 2012.

Un courrier du Ministre de l'agriculture précise qu'un programme de distribution de fruits à l'école est lancé en Europe. L'initiative est intéressante mais il est nécessaire d'obtenir de plus amples renseignements (financement, distribution, règlement) avant de participer à ce programme.

- c) **Modification du règlement de la cantine :** la modification du règlement porte, dans un premier temps, sur le fait qu'il est nécessaire de fournir des tickets « surveillance cantine » pour les enfants qui amènent leur panier repas (cas d'allergies). Madame JUVING propose de fixer le tarif à 2.50 €. Le deuxième point à modifier concerne la quantité vendue de tickets repas, qui jusqu'à maintenant était de 10 minimum. Il est proposé de la passer à 5 minimum. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité. Les médicaments ne seront plus acceptés à la cantine sauf cas très particuliers.

8°) Divers :

- Monsieur BOCQUET souhaiterait que soient rappelées les modalités d'utilisation des numéros d'urgence, à savoir le 15 et le 18. Un rappel sera fait dans le prochain Signal.
- Madame IBARRA présente une nouvelle proposition de la société « Naturalgrafficz » pour agrémenter le mur du terrain de pétanque. Le Conseil donne un accord de principe quant à la décoration de ce mur mais précise

que d'autres propositions seront à fournir et que cette dépense ne pourra être étudiée qu'au moment de la préparation du budget primitif 2010.

Le prochain Conseil aura lieu le **Mardi 5 mai 2009 à 20h** en présence de Monsieur PAOLI, Conseiller Général.

Séance levée à 00 h 00